

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

N°23

**OBJET :**

**MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE  
TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE  
L'EXPERIENCE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL  
(RIFSEEP) – AUTRES PRIMES ET INDEMNITES HORS RIFSEEP**

Nombre de Conseillers en Exercice :	43	Nombre de Membres Présents :	35	Nombre de Membres Votants :	43	Date de la Convocation :	9 Décembre 2021
-------------------------------------	----	------------------------------	----	-----------------------------	----	--------------------------	-----------------

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de M. Gérard LARRAT, Maire.

Mme CHESA, M BLASQUEZ, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M ARIAS, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoints.

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M MARTY, Mme BLANC, Mme TRIAY, M ICHE, M BELMAS, Mme RIVEL, M MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M MONTAGNÉ

EXCUSES : M LECINA, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, M JORDAN, Mme KERRINCKX qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, Mme CHESA, Mme GODEFROY, M. CAMBON, M. AUDIER, Mme MONTUSSAC, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Par délibération en date du 18 novembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui se substitue à l'ancien régime indemnitaire instauré par la délibération du 13 décembre 2005.

Le RIFSEEP est cumulable avec certaines primes et indemnités qui ont le caractère de remboursement de frais, de compensation de pouvoir d'achat ou qui sont liées à des sujétions ponctuelles.

Afin de clarifier le régime indemnitaire des agents de la Ville de Carcassonne, il est proposé de dresser un état des lieux des primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la liste des primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP, telle que présentée en annexe ;
- D'inscrire au budget de la collectivité les crédits correspondants (chapitre 012) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTÉ à L'UNANIMITE les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211216-delib16122123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2021

Affichage : 24/12/2021

Le Maire  
Gérard LARRAT

